



Service de l'état civil

LE PARRAINAGE CIVIL

Condition de réalisation :

- ✓ Etre domicilié sur la commune ;
- ✓ La date est définie au moment du dépôt du dossier ;
- ✓ Le parrainage civil est célébré par le Maire-Adjoint de permanence dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville ;

Pièces à fournir pour la constitution du dossier :

- ✓ Livret de famille (original) ;
- ✓ Justificatif de domicile de moins de 3 mois : facture d'électricité, de téléphone fixe, relevé de charges, avis d'imposition ;
- ✓ Pièces d'identité du ou des parents ;
- ✓ Notice de renseignements complétée et signée par le ou les parents ;
- ✓ Photocopie des pièces d'identité des parrain(s) et marraine(s).

Quelle est la valeur juridique du baptême civil ?

Le baptême civil, appelé aussi *baptême républicain* ou *parrainage républicain*, est un acte laïc et symbolique qui permet de désigner, hors du cadre religieux, un ou plusieurs parrain(s) et marraine(s) à son enfant.

Le baptême civil n'est prévu par aucun texte. Il n'a pas de valeur légale et ne lie pas les parrains et marraines par un lien contractuel. L'engagement qu'ils prennent de suppléer les parents, en cas de défaillance ou de disparition, est symbolique. Il s'agit toutefois d'un engagement moral fort vis-à-vis du filleul.

Le baptême civil se pratique à la mairie. Toutefois, comme il n'a pas de valeur légale, les mairies ne sont pas obligées de le célébrer et il n'y a pas de cérémonial préétabli.

Le baptême civil n'étant pas un acte d'état civil, il n'est pas inscrit sur les registres de l'état civil.

Les certificats ou documents que délivre le maire pour l'occasion, ainsi que la tenue d'un registre officiel, ne présentent aucune valeur juridique.

À savoir : les parents peuvent aussi désigner tuteurs par testament ou par déclaration devant notaire, les parrain(s) et marraine(s) civils.

(source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1507>)



Hôtel de Ville - 62, rue du Général Leclerc
Centre Administratif Municipal - 47, rue du Général Leclerc
- 92131 Issy-les-Moulineaux Cedex -
Tél. : 014 123 8000 (lignes groupées) - Fax : 014 123 8502
Internet : <http://www.issy.com>

Toute correspondance doit être adressée à M. le Maire





Service de l'état civil

Renseignements concernant le parrainage civil

NOM (de l'enfant) :

PRENOM(S)

Date et lieu de naissance

PARENTS

1^{er} PARENT (NOM, PRENOMS)2nd PARENT (NOM, PRENOMS)

Domicile :

☎ : email :

MARRAINE/PARRAIN

Mme/M.

Profession :

Domicile :

MARRAINE/PARRAIN

Mme/M.

Profession :

Domicile :

DATE SOUHAITÉE : HEURE :

NOMBRE D'INVITÉS :

Signature du 1^{er} parentSignature du 2nd parent